

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

**DELIBERATION N°2024.00229**

**CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS 2024 - 2027 PREMIÈRE TRANCHE DE SUBVENTIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 54  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240516-D20240022910

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

### **CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024 - 2027 PREMIERE TRANCHE DE SUBVENTIONS**

Les solidarités actives et la justice sociale comptent parmi les objectifs prioritaires de Saint-Etienne Métropole. A ce titre, elle agit pour accompagner les plus fragiles, réduire les inégalités sociales et territoriales et prévenir et lutter contre la pauvreté. Cette stratégie de cohésion sociale doit favoriser l'accès à l'insertion et l'emploi, lutter contre le non-recours aux droits et organiser la transition écologique de manière solidaire.

En 2018, l'Etat a impulsé une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au travers de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Cette stratégie nationale poursuit deux objectifs : prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large. Cette stratégie s'est appuyée sur un partenariat reposant en premier lieu sur les Départements compte tenu de leurs compétences, puis s'est élargie aux Métropoles volontaires dans la perspective d'un pilotage conduit à partir des territoires pour un accompagnement renforcé des publics les plus précaires via une recherche de complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires (collectivités, institutions, associations...).

Le Conseil Métropolitain du 28 mars 2024 a validé la reconduction de la contractualisation de Saint-Etienne Métropole avec l'Etat en adoptant le Contrat local des Solidarités 2024-2027 qui engage l'Etat à soutenir Saint-Etienne Métropole à hauteur de 490 500 € annuels (50 % du programme) pour un budget prévisionnel de 981 000 € par an, structuré autour de 4 grands axes :

- **Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance** : soutenir la parentalité, l'éducation et favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- **Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous** : mobiliser les ressources et acteurs pour favoriser l'emploi et la création d'activités ;
- **Accès aux droits essentiels** : lutter contre le non-recours aux droits, notamment concernant la santé et accompagner les usages du numérique ;
- **Transition écologique solidaire** : lutter contre la précarité énergétique et alimentaire, favoriser la mobilité durable, améliorer le cadre de vie.

A ce titre et pour répondre aux orientations définies dans le plan d'actions prévisionnel annexé au Contrat Local des Solidarités 2024-2027, il est proposé :

- de reconduire deux dispositifs spécifiques qui avaient été préalablement expérimentés dans le cadre de la précédente CALPAE :
  - le financement de chantiers éducatifs permettant aux jeunes suivis par les associations de prévention spécialisée (ANEF, ACARS, AGASEF et

- SAUVEGARDE 42) de découvrir les métiers du service public et ses agents, les équipements à rayonnement métropolitain et le patrimoine naturel et bâti du territoire. Cette action dont les modalités ont été approuvées par délibération du 12 juillet 2023 serait reconduite pour l'année 2024 selon les mêmes modalités avec un budget d'un montant prévisionnel de 15 000 € ;
- l'aide au financement des formations BAFA pour développer les compétences des bénéficiaires et encourager le développement des métiers de l'animation sur notre territoire. Cette action dont les modalités ont été approuvées par délibération du 29 mars 2023 serait reconduite pour l'année 2024 selon les mêmes modalités avec un budget d'un montant prévisionnel de 10 000 € ;
  - de soutenir une première tranche de 16 actions pour un montant total de subventions de 393 000 € en crédits de fonctionnement et 10 000 € en crédits d'investissement.


Un tableau récapitulatif ainsi que les conventions afférentes sont joints au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la reconduction pour l'année 2024 du soutien aux chantiers éducatifs et à l'aide au financement des formations BAFA pour un montant prévisionnel de 25 000 € ;**
- **approuve le programme d'action présenté et la participation financière de Saint-Etienne Métropole au titre du Contrat local des Solidarités 2024-2027 pour un montant de 393 000 € en crédits de fonctionnement et pour un montant de 10 000 € en crédits d'investissement ;**
- **approuve les conventions d'objectifs et de partenariats correspondantes ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Politique de la Ville, destination SOLI et en investissement au budget agriculture chapitre 20, destination ACSOS.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

**ANNEXE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES - MAI 2024**

**AXE 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance**

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
Ecole des Parents et des Educateurs : <b>points écoute</b>	Transversal SEM	Un programme de points d'écoute pour un soutien psychologique proposé aux familles qui expriment, à un moment donné, une difficulté, une souffrance, un mal-être afin de les soutenir dans leurs compétences et mener une action préventive dès la petite enfance. Cette écoute est proposée en direction des membres du groupe familial pour développer leurs capacités personnelles. Des orientations ciblées sont proposées dans ce dispositif maillé sur les territoires où il est implanté (nouveau déploiement et/ou renforcement : Ricamarie, Chambon-Feugerolles, Saint Jean Bonnefonds/La Talaudière/Sorbier, Saint Chamond, Unieux).	67 000 €	20 000 €	Oui
AAP proposé par Saint-Etienne Métropole	Transversal SEM	Lancement d'un Appel à Projets pour accompagner les communes, les associations d'éducation populaire, de solidarité, de prévention spécialisée, ... pour des projets favorisant l'accès aux droits, la laïcité, la lutte contre la précarité et toutes formes de discriminations, ...		70 000 €	Non
<b>TOTAL AXE 1</b>			<b>67 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	

## AXE 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluri annuelle d'objectifs
CREPI : <b>Pop up emploi*</b>	Transversal SEM	Accompagner à l'insertion professionnelle : - faciliter le processus de recrutement par la mise en place d'un parcours adapté pour la rencontre entre chercheurs d'emploi, entreprises et centres de formation. - Sensibiliser les employeurs sur l'inclusion professionnelle - Favoriser le développement économique et social de Saint-Etienne Métropole à travers l'engagement sociétal des entreprises pour l'emploi.	35 000 €	2 000 €	Non
FACE LOIRE : <b>FACE au Job : on s'débloque*</b>	Transversal SEM	Cette action a pour objectif principal de renforcer l'accompagnement professionnel des personnes les plus éloignées de l'emploi en levant les principaux freins d'accès et en les mettant en lien au maximum avec le monde de l'entreprise. Il s'agit ici de préparer collectivement et individuellement les demandeurs d'emploi aux différentes étapes de la recherche d'emploi (candidature, suivi, entretien...), de restaurer la confiance en soi et de les rendre autonomes dans leur recherche.	52 052 €	5 000 €	Non

<p>FACE LOIRE : <b>Génération apprentissage</b></p>	<p>Transversal SEM</p>	<p>L'action « Génération Apprenti.e.s » permet de préparer collectivement et individuellement les jeunes en recherche d'un apprentissage, qui rencontrent des difficultés de par leur origine, lieu de résidence, etc. Il s'agit de les accompagner de manière personnalisée et intensive aux différentes étapes de la recherche d'apprentissage (soft skills, candidature, suivi, entretien...), jusqu'à réaliser une période de stage (PMSMP) dans l'entreprise afin de valider le projet. L'action a également comme objectif de faire le lien entre les offres d'apprentissage de l'entreprise et les jeunes accompagnés ; l'objectif étant d'assurer une intégration pérenne dans leur structure.</p>	<p>20 000 €</p>	<p>10 000 €</p>	<p>Non</p>
<p>ADECCO TRAINING : <b>100 Chances 100 Emplois*</b></p>	<p>Transversal SEM</p>	<p>L'objectif de 100 Chances 100 Emplois est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes (18-35 ans), issus notamment des Quartiers Politique de la Ville, grâce à la mobilisation d'un réseau d'entreprises associées aux partenaires publics.</p>	<p>16 000 €</p>	<p>8 000 €</p>	<p>Non</p>

<p>FRANCAS :  <b>Développer  les  compétences  de base liées  à l'emploi*</b></p>	<p>Ondaine et  Saint-  Etienne</p>	<p>Opération dont la finalité est la maîtrise des compétences de base indispensables à une insertion socio-professionnelle durable et réelle, tout en prenant en compte la personne dans sa globalité, et en veillant à valoriser ses acquis.</p> <p>Les objectifs et les résultats attendus s'articulent autour de deux objectifs principaux visant à permettre aux participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir des connaissances essentielles pour optimiser les capacités d'apprentissage avant l'entrée sur des dispositifs professionnalisants,</li> <li>- d'améliorer ses compétences écrites et orales dans un domaine professionnel précis en vue d'un accès et/ou maintien à l'emploi.</li> </ul> <p>Cette proposition vise la complémentarité avec les autres dispositifs linguistiques du territoire.</p>	<p>60 000 €</p>	<p>15 000 €</p>	<p>Oui</p>
---	--	---	-----------------	-----------------	------------



<p>Espace socio-culture le Nélumbo : <b>Plateforme savoirs de base et emploi *</b></p>	<p>Transversal Forez SEM</p>	<p>Proposer aux habitants un parcours visant l'insertion professionnelle, qui s'appuiera prioritairement sur l'amélioration des savoirs de base (diagnostic et ateliers). La formule d'atelier, du fait de sa souplesse et de sa durée sera adaptée aux besoins de participants qui, pour diverses raisons, ne pourraient pas s'inscrire sur des parcours linguistiques longs tels que ceux proposée par France Travail. Les ateliers constitueront une proposition complémentaire, qui conviendra par exemple à des participants occupant un emploi à temps partiel, à des participants qui ne sont pas encore prêts à entrer sur un parcours intensif (l'atelier constituant alors un sas préparatoire ou une solution d'attente), à des salariés en ACI, à des personnes qui en sont aux prémices du parcours vers l'insertion professionnelle.</p>	<p>29 860 €</p>	<p>10 000 €</p>	<p>Oui</p>
<p>Illiad Formation : <b>Formation compétences de base et emploi*</b></p>	<p>Transversal Gier</p>	<p>Développer les compétences de base en lien avec le projet professionnel des personnes. Adapter la formation aux besoins de chaque participant.</p>	<p>50 000 €</p>	<p>15 000 €</p>	<p>Oui</p>
<p>AFPA : <b>SOLI'DRESS – Vestiaire solidaire</b></p>	<p>Transversal SEM</p>	<p>Remobiliser des personnes éloignées durablement de l'emploi dans un projet professionnel (emploi ou formation), en les rendant acteurs de leur parcours et en leur permettant de contribuer à une action sociale valorisante (vestiaire solidaire).</p>	<p>137 632 €</p>	<p>40 000 €</p>	<p>Non</p>

ACI Montaud / convergence : <b>Premières Heures en chantier</b>	Transversal SEM	Le programme « Premières Heures en chantier » est un sas temporaire, destiné aux personnes à la rue, en situation de grande exclusion pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés. Ce sas progressif en amont des chantiers d'insertion est encadré par un éducateur socio professionnel. Il permet de remobiliser le salarié en augmentant le temps de travail hebdomadaire jusqu'à 20h. Le salarié peut poursuivre son parcours dans le chantier classique ou tout autre action de continuité indiquant sa remobilisation. Le retour au logement et au travail est abordé conjointement dans ce dispositif.	44 720 €	35 000 €	Oui
<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>445 264 €</b>	<b>140 000 €</b>	

### AXE 3 Accès aux droits essentiels

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
MIFE Loire : <b>Cyber base insertion Emploi</b>	Transversal SEM	La MIFE dans le cadre d'une convention avec la Métropole met en œuvre une offre de formation par le biais de cet Espace de Pratiques numériques (EPN) « insertion emploi » en direction des publics cibles dans ses locaux à Saint-Etienne et sur plusieurs communes : Saint Jean Bonnefonds/La Talaudière/Sorbiers, Saint Chamond, et une commune de l'Ondaine). Les formations sont ouvertes à l'ensemble des habitants de la Métropole en situation dont le numérique est un frein pour son activité.	54 422 €	40 000 €	Oui

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
Solinum SIA O : <b>Guide des solidarités soliguide.fr</b>	Transversal SEM	Création d'un Guide des Solidarités pour le territoire métropolitain mis à jour bi annuellement, organisé sous des entrées thématiques (alimentation, santé, mobilité, emploi formation, hébergement, accueil, hygiène...) répond à l'objectif de lutte contre le non-recours aux droits. Il s'agit d'un outil destiné aux travailleurs sociaux, aux habitants et aux communes (CCAS...) pour une orientation efficiente des personnes en précarité et en difficulté	60 000 €	50 000 €	Non
Zoomacom : <b>Parcours numériques</b> *	Transversal SEM	Zoomacom est un pôle numérique qui accompagne les institutions dans leurs stratégies, qui forme des acteurs, qui mutualise des outils et moyens et qui a pour mission globale de faciliter le développement des pratiques numériques dans les quartiers défavorisés pour permettre aux personnes isolées notamment par la fracture numérique de développer les compétences psychosociales, la maîtrise de la langue et les usages des TIC. L'association propose dans le cadre de l'accompagnement de SEM la formation des adultes-relais, des animateurs, médiateurs et éducateurs de la prévention spécialisée et l'implication des habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies avec un objectif de rupture de l'isolement.	374 000 €	3 000 €	Non
<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>488 422 €</b>	<b>93 000 €</b>		

#### AXE 4 Transition écologique solidaire

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
VRAC 42 : <b>Projet de développement PAT</b>	Transversal SEM	VRAC développe des groupements d'achat dans les quartiers pour les personnes modestes et en précarité. Il s'agit d'offrir une alimentation de qualité, choisie et accessible financièrement. SEM accompagne au titre du PAT la dynamique des groupements existants, Le développement de nouveaux groupements d'achats dans les conditions nécessaires à leur réussite, la professionnalisation de la logistique pour l'adapter à l'évolution de l'activité et la mise en place d'un programme d'actions de sensibilisation.	180 000 €	40 000 € dont 10 000 € investissement	Oui
AID'AUTO 42 : <b>Développement de solutions mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi*</b>	Transversal SEM	Développement de solutions mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers mobilité</li> <li>- Apprentissage code de la route</li> <li>- Apprentissage conduite vélo, scooter ou voiturette</li> <li>- Transport accompagné à la demande</li> <li>- Location de véhicules</li> <li>- Réentrainement à la conduite</li> <li>- Positionnement permis</li> </ul>	150 000 €	40 000 €	Oui
<b>TOTAL AXE 4</b>			<b>330 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	
<b>TOTAL AXES 1,2,3,4</b>			<b>1 330 686 €</b>	<b>403 000€</b>	

**\*Actions présentées au titre de la programmation du Contrat de la Ville (délibération BM-008129, Bureau du 16 mai 2024).**